

Info.pl@ine

ZOOM SUR



Désherbage de post levée

N°287 – 21 octobre 2009 – 5 pages

AGRO-METEO

Céréales et températures froides à la levée

La résistance au froid est maximale quand le grain est sec. La plante devient très sensible au gel après l'imbibition et la germination, dès le stade coléoptile au moment de la sortie de la première feuille, pour des seuils de températures minimales inférieurs à -5°C **sous abris, ce qui correspond à des -8°C en plaine.**

Ce seuil n'a pas été atteint ces derniers jours. La température mini relevée la plus basse est de -3,8°C sous abri le 19/10 à la station de Nemours. De plus ces petites gelées sont à relier au contexte : elles sont arrivées plutôt progressivement la semaine dernière, sur des sols peu humides et sans grand vent froid, limitant d'éventuels effets du gel.

Seul bémol les amplitudes thermiques qu'on connaît actuellement, suite à des applications d'urées, pourraient provoquer quelques problèmes de sélectivité.

Colzas et températures froides

Les gelées des derniers jours pouvant atteindre -4 à -5 °C localement combinées avec des températures diurnes importantes (>20°C) entraînent le blanchiment des feuilles (cf. photos). Ces symptômes peuvent être aggravés suite à des applications phytosanitaires plus particulièrement des anti-graminées foliaires mais sont aussi renforcés par le stade des plantes, l'état de sécheresse du sol, la localisation des parcelles (fond de vallée, plateau, zone ventée...).

Source : CETIOM



ACTUALITES CULTURES

CEREALES

✓ Levée et prévisions de stades

- Besoin en somme de températures (base 0°C) pour lever et atteindre les stades 2 et 3 feuilles :

semis d'octobre	Blé	Orge d'hiver
Levée (1 ^{ère} feuille)	150 °C	150 °C
2 ^{ème} feuille	100 °C	80 °C
3 ^{ème} feuille	100 °C	80 °C

Pour lever, les céréales d'hiver ont besoin d'une somme de températures (cumul des températures moyennes journalières) de 150°C, ceci sans autre facteur limitant.

- Prévisions de stades à titre indicatif pour le blé :

Date de semis	Levée (1 feuille)	Stade 2 feuilles	Stade 3 feuilles
1 ^{er} octobre	10-11 octobre	21-22 octobre	30-31 octobre
10 octobre	25-26 octobre	2-3 novembre	18-19 novembre
20 octobre	3-4 novembre	13-14 novembre	3-4 décembre

Calcul réalisé avec les températures 2009 relevées du 1^{er}/10 au 19/10 et avec les températures normales à partir du 20/10 (station de Melun).

Pour les orges d'hiver les dates de levée sont les mêmes que le blé. Le stade 2 feuilles est 2 à 3 jours plus précoce et 3 feuilles 4 à 5 jours plus tôt. (exigence moindre en somme de températures).

✓ Ravageurs

A la faveur des températures des après-midi actuels et en l'absence de vent, on observe la présence de cicadelles dans des blés semés précocement et non traités GAUCHO. Les cicadelles transmettent la maladie des pieds chétifs pouvant entraîner pertes de pieds en cas d'attaques sévères, la période de risque se situe de la levée à début tallage.

➤ Surveiller les parcelles non traitées GAUCHO, les semis précoces et spécialement à proximité de bois, haies ou de repousses de céréales.

Seuil de traitement : observer pendant les températures les plus chaudes de la journée : présence de cicadelles à plus de 5 endroits dans la parcelle sur 5 m linéaire (seuil ARVALIS).

➤ Traitement possible avec : MAGEOS MD à 0,07 l/ha, POOL à 0,15 l/ha, DECIS EXPERT à 0,075 l/ha, DUCAT à 0,3 l/ha, KARATE ZEON à 0,075 l/ha ou XPRESS à 0,15 l/ha,... (Spécialités également homologuées à ces doses sur pucerons).

DESHERBAGE DE POST-LEVÉE PRÉCOCÉ SUR BLE

Pour la gestion des graminées dans le blé, le contexte est le suivant :

- une progression des populations de ray-grass, résultat, entre autres, des échecs les années précédentes,
- apparition de vulpins et de ray-grass résistants aux sulfonylurées (ou produits avec même mode d'action),
- la résistance aux « fops » (CELIO, PUMA, ILLOXAN...) continue de progresser,
- les urées substituées (isoproturon, chlortoluron) régulièrement détectées dans l'eau font l'objet de plus en plus de restrictions.

✓ Quelle stratégie de désherbage mettre en œuvre ?

Vulpins	Semis	Programme
Forte infestation	avant le 20 octobre avec précédents pois, féveroles, colza, blé	base isoproturon à l'automne puis complément en sortie d'hiver
	après le 20 octobre	Application en sortie d'hiver
Faible infestation	avant le 20 octobre avec précédents pois, féveroles, colza, blé	base isoproturon à l'automne puis rattrapage éventuel en sortie d'hiver
	après le 20 octobre	Application en sortie d'hiver

Ray-grass et vulpins	Programme
Forte infestation	Automne : chlortoluron* + DEFI ou chlortoluron* seul Puis complément en sortie d'hiver
Faible et moyenne infestation	Automne : chlortoluron* Puis rattrapage éventuel en sortie d'hiver

*sur variétés tolérantes au chlortoluron, voir [Info.pl@ine n°285](mailto:Info.pl@ine.n°285).

✓ Quelques règles

Pour obtenir à la fois une bonne efficacité des traitements et une réduction des risques, autant de résistance que d'impact sur l'environnement, il faut respecter quelques règles :

- traiter les adventices à un stade jeune, ce qui signifie désherber tôt pour obtenir une meilleure efficacité et baisser les doses,
- sur une même parcelle, alterner les différents modes d'action des produits. Réserver les stratégies uniques de sortie hiver aux parcelles faiblement infestées ou aux semis plus tardifs,
- si les produits « fops » (CELIO, PUMA, ILLOXAN...) ont été mis en échec les années précédentes, dans ce cas, cesser d'utiliser ces produits,
- même si les densités d'adventices sont faibles, l'intervention en post-levée permet de faire un bon nettoyage et de limiter les levées ultérieures avec un programme pas trop cher,
- les urées (isoproturon, chlortoluron) se retrouvent facilement dans les eaux de drainage et les eaux de ruissellement. Il faut donc les utiliser tôt, de préférence avant remplissage de la réserve utile (RU) pour éviter les pluies drainantes de l'hiver qui les entraînent dans les eaux de drainage.

✓ Attention aux mélanges avec chlortoluron solo

Attention aux mélanges pour cette nouvelle campagne, en effet de nombreux produits dont on avait l'habitude de les utiliser en mélange avec du chlortoluron seul ont la phrase de risque R63. Ce qui interdit les mélanges de chlortoluron avec ARBALETE, FISRT, FOXPRO D+, MEXTRA.

Pensez également à respecter : 1 seule urée et une seule sulfo par campagne (sauf ABAK/OCTOGON). Voir informations réglementaires.

✓ Nos propositions de programmes de désherbage de post-levée précoce

Infestation de vulpins seuls au stade 1-2 feuilles

Types de sol	Argilo-calcaires et Sables	Limons francs et Limons battants	Limons argileux
Infestation moyenne	iso 700 à 900 g/ha + FIRST 0,5 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha (16 à 21 €/ha)	iso 900 à 1000 g/ha + FIRST 0,5 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha (17 à 21 €/ha)	iso 1000 à 1200 g/ha + FIRST 0,5 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha (18 à 22 €/ha)
Forte infestation	iso 700 g/ha + CELIO 0,1 l/ha + huile (attendre 3 feuilles des vulpins) (15 €/ha)	iso 1000 g/ha + PROWL 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille (32 €/ha)	iso 1200 g/ha + PROWL 1,5 l/ha dès vulpin à 1 feuille (34 €/ha)

Infestation de ray-grass et vulpins à 2-3 feuilles

Types de sol	Argilo-calcaires et Sables	Limons francs et Limons battants	Limons argileux
Infestation moyenne Sur toutes variétés	QUARTZ GT 1,5 l/ha + ILLOXAN CE 0,5 à 0,75 l/ha + huile (36 à 50 €/ha)		QUARTZ GT 2 l/ha + ILLOXAN CE 0,5 à 0,75 l/ha + huile (46 à 55 €/ha)
Forte infestation	Privilégier les associations chlorto 1500 à 1800 g/ha + DEFI 2 à 2,5 l/ha (42 à 52 €/ha)		

Les coûts sont donnés à titre indicatif.

Sur **Brome stérile** reporter le programme de désherbage en sortie hiver. Les produits efficaces sur cette adventice (ATTRIBUT, MONITOR...) seront plus performants à cette époque là.

Dans les terres très argileuses, les préparations motteuses ou avec beaucoup de résidus végétaux en surface, l'efficacité des produits racinaires est réduite. Dans ce cas, préférer les produits foliaires et intervenez à la levée complète des adventices.

✓ Nouveaux herbicides homologués mais pas de nouveau mode d'action.

Source : document CHOISIR, ARVALIS

➤ Utilisation d'automne : Anti-graminées + Anti-dicot

Produits, Cultures homologuées	Dose, Stade d'application	Efficacité	Autres commentaires
HERBAFLEX Isoproturon 500 g + béflubutamide 85 g Blé d'hiver, Orge d'Hiver, Seigle et Triticale	Homologué à 2 l/ha 2 feuilles à début tallage	Spectre de l'isoproturon. Efficace sur pensées, myosotis, capselle, fumeterre et lamier. Moyen sur véronique de perse, mouron (stellaire), coquelicot, gaillet et alchémille. Insuffisant sur matricaire, véronique des champs et à feuilles de lierre.	Restrictions réglementaires : - Application uniquement à l'automne. - Pas d'application pendant la période de drainage. - Persistance et rémanence très faible, donc nombreuses cultures possibles après la céréale. Equivalent à QUARTZ. A associer avec un anti-dicot.

➤ Utilisation d'automne : Anti-dicotylédones

ARBALETE Bromoxynil 91 g + ioxynil 50,3 g + DFF 20g. Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, orge de printemps, seigle et triticale.	Homologué à 1,5 l/ha 3 feuilles à début tallage	Spectre proche de FIRST à 0,75 l. Efficace sur pensées, stellaire, myosotis, véroniques, capselles. Moyen sur alchémille, coquelicot, gaillet, matricaire. Insuffisant sur bleuet, géraniums.	Restrictions réglementaires : - Classé R63 donc limité dans les mélanges. - 1 seule application par an.
--	--	---	--

HAUBAN Isoxaben 61% + florasulame 4% Blé tendre d'hiver, blé dur d'hiver, orge d'hiver, avoine d'hiver, seigle et triticale.	Homologué à 0,1 kg/ha Prélevée à 1- 2 feuilles de la culture	(équivalent de 0,5 l de CENT7 + 0,08 l de PRIMUS) <u>En prélevée</u> : Efficace sur alchémille, capselle, coquelicot, matricaire, pensée, stellaire, véroniques. Moyen sur géraniums, fumeterre, bleuet. Insuffisant sur gaillet et scandix. <u>Sur plantule</u> , il devient insuffisant sur pensée, alchémille, fumeterre.	DAR de 200 j. A appliquer sur adventices jeunes et en prélevée pour une bonne efficacité.
---	--	---	--

DESHERBAGE DE POST-LEVEE SUR ORGE D'HIVER

En fonction des types de sol et du stade des adventices, gérer l'isoproturon comme pour le blé (voir ci-dessus).

Sur vulpins	iso 900 à 1200 g/ha + antidiocotes (FIRST 0,5 l/ha ou FOXPRO D+ 0,4 l/ha)
Sur ray-grass et vulpins	iso 500 g/ha + ILLOXAN 0,75 à 1 l/ha + huile
Sur ray-grass	Si pas d'intervention de prélevée : ILLOXAN 0,75 à 1 l/ha + huile
	Après une application de chlortoluron en prélevée : DEFI 2 à 2,5 l/ha

INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

RAPPEL SUR LES RESTRICTIONS D'APPLICATION D'HERBICIDES

✓ Urées substituées isoproturon et chlortoluron

Une seule application par campagne et par parcelle d'une seule urée substituée (soit isoproturon, soit chlortoluron) est autorisée.

Si une parcelle est traitée à l'automne avec l'une de ces matières actives, il ne sera pas autorisé de les utiliser de nouveau au printemps ; et ceci quelle que soit la dose appliquée à l'automne.

Dose maximale d'utilisation : - Isoproturon 1200 g/ha de matière active,
- Chlortoluron 1800 g/ha de matière active.

✓ Sulfonylurées

Une seule application par campagne d'herbicides contenant au moins une matière active anti-graminées de la famille des sulfonylurées ou d'une famille avec le même mode d'action (inhibiteur d'ALS). Les matières actives concernées par cette règle sont mesosulfuron, iodosulfuron, sulfosulfuron et flupyrsulfuron, ainsi que l'imazaméthabenz et le propoxycarbazone.

Les produits commerciaux concernés sont les suivants : ABSOLU, ALISTER, ALOES, ARCHIPEL, ATLANTIS WG, ATTRIBUT, CHEKKER, CLASSUS, DUCTIS, HUSSAR OF, LEXUS CLAS, LEXUS MILLENIUM, LEXUS XPE, MILLENIUM OPTI, MONITOR, OBEDIENCE, OKLAR, PROPHASE+, TALENTA, VALEUR .

Non concerné par cette liste, donc autorisé en double application : ABAK/OCTOGON.

Sur Brome stérile, une application en mélange reste possible (dans le respect des règles concernant les mélanges) ; par contre, le fractionnement d'une spécialité ou un programme d'une spécialité suivie d'une autre, n'est possible que pour les derniers produits autorisés (ex. MISCANTI bénéficiant d'une mention brome permettant deux applications à 3 semaines d'intervalle).

RAPPEL PLAN VEGETAL POUR L'ENVIRONNEMENT

Le Plan Végétal pour l'Environnement peut vous aider à financer certains investissements dont vous retrouverez le détail dans Info.pl@ine n° 213 du 25 avril 2008.

Si vous ne possédez plus ce n° d'Info.pl@ine, vous pouvez le demander soit par téléphone au 01 64 79 31 19 (répondeur) soit par courrier électronique à l'adresse suivante : agriculture77_eau@seine-et-marne.chambagri.fr.

A cette liste d'investissements, il faut rajouter :

- La coupure GPS des rampes du pulvérisateur,
- La mise à la norme EN 12761 du pulvérisateur,
- Le localisateur d'engrais sur semoir mono-graine,
- Le système de pesée embarquée sur semoir à engrais centrifuge.

Pour chacun des équipements cités ci-dessus, il s'agit d'un montant forfaitaire de 3000 euros.

Le financement peut atteindre 40% de l'investissement (ou du forfait). Les jeunes agriculteurs bénéficient d'une aide supplémentaire de 10% dans les cinq ans qui suivent l'installation et au prorata de leur nombre de parts dans le cas d'une structure juridique.

L'agriculteur bénéficiaire d'un financement au titre d'un PVE doit réaliser un diagnostic agro-environnemental.

Les dossiers doivent être déposés à la DDEA de Seine-et-Marne pour le 1^{er} novembre 2009.

COUVERTURE DES SOLS – PROGRAMME D'ACTION NITRATES

✓ Taux de couverture 2009 : 75%

✓ Surface prise en compte dans le taux de couverture :

- cultures d'automne (céréales d'hiver, colza d'hiver, pois d'hiver, ...)
- cultures permanentes (jachères, prairies, bandes enherbées, ...)
- cultures intermédiaires pièges à nitrates avec cultures de printemps (CIPAN)
Les repousses de cultures avant cultures de printemps ne sont plus systématiquement comptabilisées dans ce taux de couverture hormis les cas particuliers décrits sur la page suivante.

✓ Une liste de couverts autorisés pour les CIPAN : cette liste a été définie en différenciant les espèces autorisées seules ou en mélange.

✓ Espèces autorisées seules ou en mélange : moutarde, phacélie, radis, seigle, avoine, sarrasin, triticale, ray-grass, nyger, sorgho, maïs, tournesol, navette.

✓ Espèces autorisées uniquement en mélange : colza, blé, orge.

✓ Espèces autorisées uniquement en mélange et limitées à 50 % du mélange : vesces, trèfles, minette, pois, féveroles.

CONTRAINTES TECHNIQUES – CULTURES INTERMEDIAIRES

✓ Date de semis : au plus tard le 15 septembre,
1^{er} septembre pour les parcelles à plus de 25 % d'argile.

✓ Date de Destruction : au plus tôt le 1 novembre,
15 octobre pour les parcelles à plus de 25 % d'argile.

(Justification des teneurs d'argile sur analyse de sol de moins de 5 ans – conservez-les !)

✓ Mode de destruction : **mécanique obligatoire**
(chimique possible sur dérogation à la DDEA)

DEROGATION A L'IMPLANTATION DES CULTURES INTERMEDIAIRES

Possibilité de déroger à l'obligation d'implanter des CIPAN selon les conditions suivantes :

- Parcelles de maïs grain suivies d'une culture de printemps :
Broyer finement les cannes de maïs,
Réaliser un enfouissement superficiel.
- Parcelles de betteraves suivies d'une culture de printemps :
Transmettre à la DDEA la liste des parcelles concernées lors de l'arrachage des betteraves.

D'autres possibilités de dérogations existent mais elles ont dues faire l'objet de déclaration auprès de la DDEA avant le 1^{er} septembre.



Rédacteurs : les conseillers du pôle Agronomie-Environnement
Chambre Agriculture de Seine-et-Marne, 418 rue Aristide Briand 77350 Le Mée/Seine,
e-mail : agronomie.environnement@seine-et-marne.chambagri.fr – Tél. : 01.64.79.30.84 - Fax : 01.64.37.17.08
avec le concours financier du Conseil Régional d'Ile de France, du Conseil Général 77 et du CASDAR.

Toute rediffusion et reproduction interdites

